



Mairie de Mariol

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 003-210301636-20240322-PV2023-AU



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE D'ACTION SOCIALE DE MARIOL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

Séance du 17 novembre 2023 à 18h00

Nombre de conseillers :

En exercice :	9
Présents :	7
Votants :	8
Absents :	1
Procuration :	1

Date de convocation :

10 novembre 2023

Date d'affichage :

28 novembre 2023

OBJET :

Procès-verbal de la séance du 17
novembre 2023

Les membres de centre communal d'action sociale de la commune de MARIOL dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie en salle du conseil municipal sous la présidence de M. Romain DEJEAN, maire.

Présents :

M. Romain DEJEAN, maire et président

Mesdames Anaïs KURTZ, Catherine DALLOZ, Emmanuelle CHEVALIER, Sylvie COURQUIN, Carine BEGON et Elisabeth CHAT, membres du CCAS

Absents ayant donné procuration :

M. Frédéric GIRODEAU a donné procuration à M. Romain DEJEAN

Absent excusé : M. Vianney ROUDILLON, membre du CCAS

Secrétaire de séance : Mme Catherine DALLOZ a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR :

Lecture du PV de la séance du 5 juillet 2023

1 - Élection d'un vice-président et d'un vice-président délégué

2 - Organisation repas et colis

3 - Révision seuil bénéficiaires

4 - Aides

5 - Questions diverses

Monsieur le président ouvre la séance à 18h10 et indique que le quorum est atteint avec 7 présents et 1 procuration.

Monsieur le maire informe les membres du CCAS que monsieur Frédéric GIRODEAU remplace monsieur Jacques PERDRIAUX, membre désigné du CCAS démissionnaire de sa fonction le 7 août 2023.

L'ordre du jour est ouvert après lecture du procès-verbal du conseil municipal du 5 juillet 2023.

1 -Élection d'un vice-président et d'un vice-président délégué

Délibération n°2023-006

À la suite de la réception de la lettre de démission de Jacques PERDRIAUX en date du 7 août 2023 et d'une nouvelle réglementation, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau vice-président et d'un vice-président adjoint.

Candidates :

- Emmanuelle Chevalier au poste de vice-présidente,
- Catherine Dalloz au poste de vice-présidente adjointe.

Vote :

- Emmanuelle Chevalier au poste de vice-présidente élue à l'unanimité
- Catherine Dalloz au poste de vice-présidente adjointe élue à l'unanimité

2 - Révision seuil bénéficiaires

Délibération n°2023-007

L'arrivée de la génération « baby-boom » est en grande partie à l'origine d'une augmentation conséquente du nombre de bénéficiaires potentiels estimé à environ 180 personnes. Cette évolution associée à l'inflation générale des prix ne permet pas de conserver les mêmes critères d'accès au repas des aînés.

Proposition :

Après évaluation de coût de cette prestation par rapport au budget du CCAS, il est proposé de ramener à environ 100 personnes le nombre de bénéficiaires.

En conséquence, il est proposé :

- un seuil de 70 ans pour une personne seule,
- un seuil de 75 ans pour un couple,
- que, lorsque dans un couple, un seul est éligible au repas, le conjoint est invité à titre gracieux.

Vote :

Proposition adoptée à l'unanimité

En pratique :

- Distribution par publipostage le mardi 21 novembre de documents apportant les explications du changement de critères et comportant un bulletin d'inscription au repas, la date de livraison à domicile des colis et la date limite pour retourner le document à la mairie.

- Le secrétariat de la mairie sera chargé d'établir une liste d'inscrits à partir des retours des bénéficiaires.

3 - Organisation repas et colis

3.1. Repas du 9 décembre 2023

Délibération n°2023-008

3.1.1. Proposition prestataire repas :

Devis proposé par « Père David » :

32 euros avec les mêmes prestations qu'en 2022 → vaisselle, pain, nappage, etc.

Menu choisi parmi 2 propositions :

Toasts

Mise en bouche

Entrée froide : foie gras,

Entrée chaude : cassolette sandre,

Trou normand,

Plat chaud : filet mignon moutarde Charroux,

Fromages d'Auvergne,

Dessert : chocolatine dacquoise

Vote pour le choix du prestataire, le montant du devis et le menu :

Proposition adoptée à l'unanimité

3.1.2 Proposition prestataire animation :

Renouveler le partenariat avec Noël Mayet si disponible

Vote :

Proposition adoptée à l'unanimité

3.1.3 Organisation pratique

Lieu :

Salle polyvalente, repas de midi

Boissons offertes par la mairie :

Apéritif, vin, champagne → prévoir de recenser le nombre de bouteilles bues pour se repérer d'une année sur l'autre.

Bouteilles supplémentaires :

Vente de tickets par la régie du CCAS

Décoration :

- Salle : conservation des décorations du marché de Noël laissée en place

- Tables : Fil du Darot → petite pochette + Anaïs Kurtz → renne + 1 Ferrero Rocher + Emmanuelle

Chevalier → pliage serviettes de table

Préparation de la salle :

- **Vendredi 8 décembre à partir de 16h**

- Présents : Carine Begon, Anaïs Kurtz, Romain Dejean

- Livraison vaisselle et nappes demandée vers 16h

Présence et déroulement du repas :

- Discours de bienvenue : Romain Dejean
- Service : Élisabeth Chat, Anaïs Kurtz, Vianney Roudillon, Romain Dejean, Sylvie Courquin (après le travail), Frédéric Girodeau
- Indisponibles : Carine Begon, Emmanuelle Chevalier

Achats à faire : quelques papillotes pour décorer les tables et boissons

3.2. Distribution des colis

Délibération n°2023-009

3.2.1 Pour les aînés résidant sur la commune

Devis proposé par « Père David »

- Colis à 21 euros pour 1 personne : menu unique
- Colis à 38 euros pour 2 personnes : menu unique

Vote pour le choix du prestataire, le montant du devis et les menus :

Propositions adoptées à l'unanimité

Organisation pratique

- [Distribution le 23 décembre 2023 à partir de 9 heures](#)
- Présents : Romain Dejean, Élisabeth Chat, Catherine Dalloz, Emmanuelle Chevalier, M. Noël Foucaud, Sylvie Courquin si besoin l'après-midi
- Disponibilité incertaine : Frédéric Girodeau, Vianney Roudillon
- Non disponibles : Carine Begon, Anaïs Kurtz

3.2.2. Pour les aînés résidant en maison de retraite

Proposition :

Colis à 15 euros avec des produits de soins, éphémérides, etc

Vote :

Proposition adoptée à l'unanimité

En pratique

- Achats : compte à Leclerc et/ou autre avec facture
- Distribution : Romain Dejean + Vianney Roudillon si disponible

4 - Aides

Délibération n°2023-010

4.1. Examen d'une demande de 750 euros pour la cantine scolaire (année 2023-2024)

- Actuellement le repas de la cantine s'élève à 4,20 euros. Cette tarification est élevée vis-à-vis des autres cantines des environs.
- La situation familiale est exposée de façon anonyme.

Proposition :

- Avis favorable pour accorder une aide
- Mandater le bureau du CCAS pour réfléchir aux modalités pratiques de cette aide → montant, formalités administratives

Vote :

7 pour, 1 abstention

À l'avenir :

La commission « école » veille à la mise en place du dispositif de cantine à 1 euro financé en partie par l'État.

4.2. Suppression de l'aide pour l'entretien de terrains extérieurs

Proposition :

Remplacer cette aide financière par les journées citoyennes notamment destinées à l'entretien des berges du Darot et à la réalisation de travaux d'entretien des espaces verts des personnes qui en ont besoin.

Vote :

Proposition adoptée à l'unanimité

5 - Questions diverses

Action de prévention santé :

Proposition de Catherine Dalloz :

Volonté d'organiser une action centrée sur certains aspects de la prévention, en partenariat avec le « Mobil'Santé » de Vichy communauté

Présentation rapide du projet

Accord pour mandater Catherine Dalloz pour contacter le « Mobil'Santé »

Fin de séance 19h34

Le président de séance,
Romain DEJEAN,
Maire - Président du CCAS

La secrétaire de séance,
Catherine DALLOZ,
Vice-présidente déléguée du CCAS





Table des délibérations

2023-006	<i>Election d'un vice-président et d'un vice-président délégué</i>
2023-007	<i>Révision seuil bénéficiaires – année 2023</i>
2023-008	<i>Organisation du repas 2023</i>
2023-009	<i>Choix des colis 2023</i>
2023-010	<i>Révision du dispositif « aides » du CCAS</i>